**№00876** 

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple - Un But - Une Foi



Genève, le 08 DEC. 2011

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
26, CHEMIN DE JOINVILLE
1216 - GENEVE - SUISSE
tol: (4122) 918 02 30
fax: (4122) 74 00 711

E-mail: mission.senegal@ties.itu.int

# Madame le Haut-Commissaire,

Faisant suite à votre lettre référencée WPHRE 2éme phase du 06 septembre 2011, je vous fais parvenir, ci-joint, la contribution de la République du Sénégal à la préparation du Rapport global sur la mise en œuvre du Plan d'Action du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, que votre bureau devra soumettre au Conseil des Droits de l'Homme (CDH) au cours du second semestre 2012.

Je vous prie de croire, Madame le Haut-Commissaire, à l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur, Représentant permanent

Fodé SECK

Madame Navanethem PILLAY
Haut-Commissaire des Nations Unies
aux Droits de l'Homme.
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10

A TOPHOLOGICAL TOPHOLOGICA TOPH

**OHCHR REGISTRY** 

1 5 DEC. 2011

J. Domingue





#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES



Institut National d'Etude et d'Action Pour le Développement de l'Education

RENSEIGNEMENTS DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES POUR LA PREPARATION D'UN RAPPORT GLOBAL SUR LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME.

Depuis plus d'une décennie, le Sénégal est engagé dans une réforme curriculaire basée sur l'approche par les compétences. L'intégration de l'Education aux droits humains devra nécessairement passer par le curriculum; ce qui n'affecte en rien le développement de programmes transversaux, réalisés en collaboration avec la société civile, des agences de coopération et des organisations intergouvernementales. Ces programmes correspondant aux besoins éducatifs émergents comme l'éducation aux droits humains, à la démocratie, à la citoyenneté et à la paix, ont consisté à une expérimentation dans un champ limité appelé foyer d'incubation». Toutefois, depuis 2005, différentes initiatives du niveau central ont tenté d'organiser un cadre national d'intervention pour tous les acteurs : une étude a permis de faire l'état des lieux en 2005 (I.); deux plans d'action furent successivement élaborés sans pour autant être mis en œuvre (II.); depuis 2010, le pilotage du plan d'action national est confiée à l'INEADE par une note intérieure, d'où la mise à jour des plans d'action (III.).

### I. Une étude faisant l'état des lieux

Sous l'égide de l'Unesco un atelier de définition de stratégies pour la mise en œuvre systémique de l'éducation à la paix, aux droits humains et à la démocratie dans les Plans d'Action Nationaux d'Education Pour Tous des pays subsahariens (Guinée Bissau, Liberia, Gambie, Sénégal, Sierra Léone, Mali, Cote d'Ivoire), s'est tenu à l'Unesco/Breda en 2005. Parmi les actions planifiées, figurait une étude sur la situation actuelle de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le système scolaire du Sénégal.

L'état des lieux sur la situation actuelle de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le système éducatif formel et non formel au Sénégal a été réalisé, en 2005, par une équipe comprenant un représentant de l'INEADE (le coordinateur), un représentant de la DPRE et un représentant de la société civile. L'étude a permis de produire un répertoire assez exhaustif des organismes étatiques et non étatiques qui conduisent des programmes dans ce

domaine ou dans des domaines similaires. Les résultats obtenus suite à l'enquête révèlent que, d'après les textes (Constitution du Sénégal, Loi d'Orientation de l'Education Nationale 91-22 du 16 février 1991, Plan de Développement de l'Education et de la Formation, etc.) et les dispositions retenues pour leur mise en œuvre (le PAN/EPT du Sénégal notamment le PDEF) l'éducation aux droits humains, à la démocratie et à la paix devrait constituer une des missions premières de l'école.

L'étude rend compte des forces et des faiblesses dans la prise en compte de l'éducation aux droits humains dans le système éducatif sénégalais à trois niveaux:

- au niveau des curricula officiels et expérimentaux ;
- au niveau du curriculum implanté (les contenus effectivement enseignés dans les établissements) ;
- au niveau du curriculum réalisé (les acquis des élèves).

Elle met par ailleurs l'accent sur les difficultés auxquelles les acteurs du terrain se heurtent en matière d'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie. De plus, elle rend compte des axes prioritaires pour la promotion de l'éducation aux droits humains au Sénégal.

En outre, l'étude montre que les contenus des programmes 79-1165, des Progressions Harmonisées et le Curriculum de l'Education de Base (programmes officiels de l'élémentaire); 72-863 (programmes officiels de l'enseignement moyen) et 72-864 (programmes officiels de l'enseignement secondaire) ne contiennent pas suffisamment d'items relatifs aux droits humains.

Enfin, elle souligne la présence de l'approche par les contenus dans la plupart des programmes en vigueur (en dehors de la réforme curriculaire); l'insuffisance du volume horaire réservé aux disciplines d'accueil de l'éducation aux droits humains; la quasi-inexistence de l'éducation aux droits humains à la démocratie et à la paix au niveau du secondaire général et du secondaire technique; l'existence de programmes expérimentaux d'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie ou des programmes similaires, mis en œuvre par des Associations et ONG de la société civile, en collaboration avec le Ministère de l'Education; l'insuffisance de supports pédagogiques officiels en matière d'éducation aux droits humains.

# II. L'élaboration de deux plans d'action

### A. Le premier plan d'action

En 2008, au lendemain de cette étude, le Ministère de l'Education, en collaboration avec le Système des Nations Unies au Sénégal, notamment le HCDH, l'UNESCO et l'UNICEF, la Commission Nationale pour l'UNESCO, des associations et des ONG qui interviennent dans le domaine de l'éducation aux droits humains comme Civitas-Sénégal et le Groupe AGORA « GRA-REDEP » ont proposé un premier plan d'action pour la mise en œuvre effective du Programme Mondial d'éducation aux droits de l'homme au Sénégal.

Depuis le séminaire du BREDA, en 2008, il avait été décidé de confier à l'INEADE le pilotage de sa mise en œuvre. Le budget estimatif global du plan d'action s'élevait à 504 500 000 - 546 500 000 FCFA.

## Les principales lignes d'action se présentaient ainsi :

- 1. Elaborer les curricula (programmes d'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie) pour les secteurs du formel et du non formel de l'éducation ;
- 2. Elaborer le matériel/outils didactiques nécessaires pour l'intégration de l'éducation aux droits humains à l'usage des tous les acteurs ;
- 3. Former les acteurs du système éducatif impliqués dans la mise en œuvre du programme en matière d'éducation aux droits humains ;
- 4. Mettre en place un dispositif de médiatisation permettant de sensibiliser tous les acteurs ;
- 5. Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation.

Cependant, ce plan d'action ne put être mis en œuvre pour des raisons tenant d'une part à la question du pilotage et, d'autre part, à des difficultés de déblocage des moyens financiers. Délocalisant le lieu du pilotage, la DPRE (Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education) allait concevoir un second plan d'action (un réaménagement du premier).

#### B. Le second plan d'action

En considérant 2008, comme une année de transition, du moment que le Ministère de l'Education était en train d'évaluer la deuxième phase et de planifier la troisième, la DPRE avait jugé plus opportun d'envisager la planification et le développement du projet d'intégration de l'éducation aux droits humains dans la troisième phase du PDEF (2009/2011).

Visant l'intégration et la promotion de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le système éducatif sénégalais, ce plan d'action comportait trois composantes, à travers lesquelles étaient définies les lignes d'action :

### Composante 1: intégration dans les curricula

- 1. Elaborer les curricula sur l'éducation aux droits humains pour les niveaux formel et non formel, à partir des contenus standards et du modèle curriculaire;
- 2. Elaborer les matériels/outils didactiques nécessaires pour l'intégration de l'éducation aux droits humains à l'usage de tous les acteurs ;

## Composante 2 : Renforcement des capacités

- 3. Former les acteurs du système éducatif dans la mise en œuvre du programme en matière d'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie ;
- **4.** Mettre en place un dispositif de médiatisation permettant de sensibiliser tous les acteurs :

#### Composante 3: Suivi évaluation

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le plan d'action avait un Budget estimatif qui s'élevait à: 504 500 000 - 546 500 000 FCFA.

# III. Le pilotage par l'INEADE et la mise à jour des plans d'action

Suite à une longue période d'accalmie, la responsabilité du pilotage du Plan d'Action a été finalement confiée à l'Ineade par le Ministre de l'Enseignement Elémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues Nationales (Note n°005519 MEPEMSLN/INEADE du 15 novembre 2010). Ainsi, l'INEADE compte mettre en œuvre un plan d'action national, en partenariat avec les directions nationales de l'enseignement et les partenaires internationaux, nationaux et non gouvernementaux œuvrant dans ce domaine.

A cet effet, un Comité technique fonctionnel a été mis sur pied. Celui-ci regroupe des services publics du niveau central, des organisations de la société civile.

Pour les services publics (La Direction de l'Enseignement Elémentaire, La Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire Général (STP Curriculum Moyen Secondaire, Division des Droits Humains), La Direction de la Réforme et de la Planification de l'Education, La Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationale, La Direction de L'Education Préscolaire, La Direction de l'Enseignement Privé, L'Inspection des Daara, L'Agence Nationale de la Case des Tout Petits, Le Secrétariat Technique Permanent du Curriculum de l'Education de Base, FASTEF (Département Histoire Géographie Education civique), La Coordination des Inspecteurs de spécialité, L'Inspection Générale de l'Education Nationale.

Pour La société civile: Le GRA-REDEP, CIVITAS-Sénégal, Comité Sénégalais des Droits de l'Homme, Amnesty Sénégal, ClCR, BRAO (HCDH), COSYDEP, EDEN.

Le 08 juillet 2011, une réunion convoquée et présidée par le Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement Elémentaire du Moyen Secondaire et des Langues Nationales, avec la participation de tous les acteurs impliqués, a relancé officiellement le projet d'introduction de l'éducation aux droits humains dans les curricula de l'école sénégalaise.

Dans cette dynamique de relance de l'introduction de l'éducation aux droits humains dans les curricula de l'école sénégalaise, des recadrages et des mises à jour se sont avérés nécessaires avant d'impulser des actions à l'échelle nationale. A cet effet, il est prévu un atelier de partage des expériences et d'élaboration d'un nouveau plan d'action pour l'introduction de l'éducation aux droits humains dans le système éducatif sénégalais. Les termes de référence sont élaborés et envoyés à trois organismes UNICEF, USAID, ISESCO pour demande de financement de l'atelier en question.

Telle est en substance l'économie de la présente situation de l'Education aux Droits Humains dans le système éducatif sénégalais.